

COMMUNIQUE DE PRESSE COMMUN

Un moratoire pour engager une évaluation adaptée de l'homéopathie et préserver l'ensemble d'une filière d'excellence

Les membres du collectif MonHomeoMonChoix contestent l'avis de la HAS recommandant de ne plus rembourser les médicaments homéopathiques.

Compte tenu du manque d'expérience de la HAS pour évaluer cette thérapeutique, du manque d'experts en homéopathie au sein de la commission, de la non prise en compte des spécificités des médicaments homéopathiques, et compte tenu des irrégularités qui ont entachées cette procédure, **les membres du collectif appellent solennellement le gouvernement à ne pas tenir compte de cet avis et demandent un moratoire** afin de :

- **Mettre en œuvre une évaluation, à partir des données du système national de santé**, qui tienne compte de la spécificité de l'homéopathie à travers un partenariat public-privé ;
- **Lancer un débat parlementaire** et un débat public permettant de tenir compte de l'avis des Français.

Aujourd'hui, à travers toute la France, c'est la voix de plus de 1.100.000 Français ayant signé la pétition qui se fait entendre pour le maintien du remboursement des médicaments homéopathiques. Au-delà de la question du pouvoir d'achat, c'est leur liberté de recourir à une thérapeutique efficace, sûre et économique que les patients veulent faire respecter.

Par ailleurs, l'homéopathie est une filière d'excellence française reconnue, performante et créatrice d'emplois. Largement implantée dans nos territoires elle innerve toutes les régions françaises en s'appuyant sur une multitude de sous-traitants.

La thérapeutique homéopathique fait partie de l'histoire de la médecine, ses vertus bénéfiques sont reconnues par 72% des Français. Il est impératif de la laisser dans les mains des professionnels de santé pour qu'elle garde sa place dans l'offre de soins française, en complémentarité avec les médicaments conventionnels.